

# Conditions Générales de Vente

## 1 – Présentation

La SARL Stéphanie BILLAUD dont le nom commercial est Calliope International (ci-après dénommée "Calliope International") est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à l'adresse suivante : 48 Boulevard de la Beaujoire – 44300 Nantes. Calliope International assure également des prestations de traduction et d'interprétation. L'ensemble des prestations de la société étant ci-après dénommé "les Prestations Linguistiques".

## 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les prestations linguistiques assurées par Calliope International relatives à des commandes passées auprès de Calliope International par tout client (ci-après dénommé "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Calliope International, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Calliope International ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV et reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Calliope International, lui permettant de s'assurer de l'adéquation des Prestations Linguistiques à ses besoins. L'acceptation du Client est confirmée par la signature de la présente proposition par le client accompagnée de la date et de la mention « Lu et Approuvé ».

## 3 – Dispositions applicables aux formations linguistiques

### 3.1 – Champ d'application

Les dispositions du présent article concernent toutes les formations linguistiques développées et exécutées par Calliope International que ce soit en présentiel dans ses locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou en distanciel.

### 3.2 – Modalités de passation des commandes

Chaque action de formation fera l'objet d'une proposition de formation et d'une convention ou contrat de formation. Les documents seront établis conformément à la réglementation en vigueur. La signature des documents (proposition de formation et convention ou contrat de formation) émis par Calliope International tiendra lieu de commande ferme et irrévocable de la part du client et impliquera la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes CGV lesquelles pourront être modifiées par Calliope International à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du client.

### 3.3 – Modalités financières

#### 3.3.1 - Tarification

Les tarifs indiqués dans les documents commerciaux émis par Calliope International sont valables un mois à compter de la date d'émission. Les prix sont exprimés en euro et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

#### 3.3.2 – Règlement des prestations

Sauf accord autrement stipulé, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- ☞ paiement comptant au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facturation,
- ☞ règlement par chèque ou virement bancaire ou postal,
- ☞ aucun escompte appliqué en cas de règlement anticipé sauf mention différente indiquée sur la facture.

A défaut de règlement à l'échéance, et selon la loi n° 92 1442 du 31 Décembre 1992, des intérêts de retard calculés au taux légal, majoré de 1,5 seront appliqués ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros (décret 2012-1115 du 2 octobre 2012) pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. En cas de retard de paiement, Calliope International se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours.

#### 3.3.3 – Cas particulier du règlement par un OPCO

En cas de règlement par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge à l'OPCO avant le début de la formation. L'accord de financement devant être communiqué au plus tôt à Calliope International. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Calliope International au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne devait pas parvenir à Calliope International lors de la formation, ou si pour une raison quelconque l'OPCO ne pouvait assurer la prise en charge de la formation, Calliope International se réserverait le droit de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## 4 – Dédit et annulation des formations et des sessions de formation

### 4.1 – Dédit client

En cas de dédit par un client, les conditions suivantes s'appliquent :

☞ pour les formations individuelles ou collectives extensives : toute annulation de convention/contrat de formation doit intervenir au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de la première session de formation, à défaut, le client s'engage à régler à Calliope International les frais de gestion occasionnés et forfaitisés à hauteur de 150,00 € HT. Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant la date de la première session de formation, le montant est porté à 250,00 € HT.

☞ pour les formations individuelles ou collectives intensives et les immersions linguistiques, toute annulation intervenant 15 jours ou moins avant le début de la prestation entraînera la facturation de la totalité de la prestation. Les prestations annulées plus de 15 jours à l'avance se verront facturées la somme forfaitaire de 250,00 € HT.

### 4.2 – Annulation d'une session de formation à l'initiative du client ou du stagiaire

En cas d'annulation, à l'initiative du client ou du stagiaire, d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices seront dues dans les conditions suivantes :

Cas des formations individuelles ou collectives extensives :

☞ si la demande d'annulation de la session est présentée par l'un des stagiaires ou le client à Calliope International plus de 48 heures avant le début du cours, celle-ci sera reportée,

☞ si la demande d'annulation de la session est présentée par l'un des stagiaires ou le client à Calliope International moins de 48 heures avant le début du cours, l'heure de cours sera facturée.

Cas des formations individuelles ou collectives intensives ou des immersions linguistiques : les prestations restent dues en totalité.

### 4.3 – Annulation à l'initiative du formateur ou de Calliope International

Calliope International s'engage à tout mettre en oeuvre pour remplacer un formateur étant dans l'impossibilité d'assurer une session de formation prévue. A défaut, la session sera reportée

## 5 – Dispositions applicables aux prestations de traduction et d'interprétation

### 5.1 – Modalités de passation des commandes

Chaque prestation de traduction ou d'interprétation fera l'objet d'une proposition commerciale valable 30 jours à compter de sa date d'émission. La signature de la proposition commerciale émise par Calliope International tiendra lieu de commande ferme et irrévocable de la part du client et impliquera la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente lesquelles pourront être modifiées par Calliope International à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du client.

### 5.2 – Modalités financières

#### 5.2.1 - Tarification

Les tarifs indiqués dans les documents commerciaux émis par Calliope International sont exprimés en euro et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

#### 5.2.2 – Règlement des prestations

Sauf accord autrement stipulé, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

☞ paiement comptant au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facturation,

☞ règlement par chèque, virement bancaire ou postal,

☞ aucun escompte appliqué en cas de règlement anticipé sauf mention différente indiquée sur la facture.

A défaut de règlement à l'échéance, et selon la loi n° 92 1442 du 31 Décembre 1992, des intérêts de retard calculés au taux légal, majoré de 1,5 seront appliqués ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros (décret 2012-1115 du 2 octobre 2012) pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## 6 – Dispositions applicables à l'ensemble des prestations fournies par Calliope International

### 6.1 – Force majeure

Calliope International ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, animateur de formation, traducteur, interprète, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Calliope International, les désastres naturels, les incendies etc ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Calliope International.

### 6.2 - Propriété intellectuelle

Calliope International est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Calliope International pour assurer les formations, autres que ceux facturés, demeurent la propriété exclusive de Calliope International. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès de Calliope International.

### 6.3 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, financiers ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution des prestations ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Calliope International au Client.

### 6.4 - Communication

Le Client accepte d'être cité par Calliope International comme client de ses offres de services. Calliope International peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

## 6.5 – Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par Stéphanie BILLAUD. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat et sont conservées pendant sa durée. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant Stéphanie BILLAUD par mail à l'adresse suivante [calliopeintl@wanadoo.fr](mailto:calliopeintl@wanadoo.fr) , par courrier à l'adresse suivante 48 Boulevard de la Beaujoire – 44300 NANTES en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto -verso de votre pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

## 6.6 - Droit applicable – Attribution de compétence

Calliope International s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer ses prestations. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Calliope International à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Nantes.